

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mona Lizotte	Numéro de permis 2006862	Date d'inspection Le 10 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants		Numéro de téléphone (506) 992-3702	
Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, du changement de couche, des toilettes, des médicaments (fiches), de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements) et de l'aire de repos. Observation de la collation.
Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.
Avec l'arriver du printemps, ne pas oublier de continuer de recommencer à racler sous les structures de jeu qui nécessite une surface protectrice.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 avril 2024

Date

original signé par

Kristelle Lizotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 avril 2024

Date